

Lempaut

| BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES | N°9 | SEPTEMBRE 2022 |

MAIRIE DE LEMPAUT

Place de la Mairie
81700 Lempaut

Téléphone | 05 63 75 51 22
Fax | 05 63 75 40 66
E-mail |
mairie.lempaut@wanadoo.fr

Horaires

► Lundi, mardi

7h45 - 12h | 13h - 17h45

► Mercredi

8h30 - 12h

► Jeudi

8h - 12h | 13h30 - 16h15

► Vendredi

8h45 - 12h | 13h30 - 16h15

► Samedi

9h - 12h

(Permanence du maire
sur RDV, pas de secrétariat)



L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires

Du lundi au vendredi
8h45 - 12h

NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE DE LEMPAUT

Bienvenue !

Nous vous invitons à vous
faire connaître auprès
des services de la mairie.

INFOS COMMUNE

Pour recevoir les informations
et l'actualité de la mairie
par mail, envoyez
vos coordonnées
à l'adresse suivante :
lempaut.info@orange.fr



LE MOT DU MAIRE

Un été très vite passé pour certains, et interminable pour d'autres. Alors que la France a fait face à de nombreux incendies, nos agriculteurs quant à eux ont subi les effets néfastes de la sécheresse. La fraîcheur et la pluie seront salutaires pour bon nombre d'entre eux.

Les incendies détruisent désormais deux fois plus de surface forestière dans le monde qu'au début du siècle, en grande majorité au sein des forêts boréales (épicéas et sapins), « probablement » en raison du changement climatique, selon un article paru dans *Le Figaro*. Cet article stipule également que ces forêts sont les plus grands puits de carbone de la planète. Sans vous faire de leçons, le réchauffement climatique doit être au cœur de nos préoccupations et cela commence par de petits gestes de tous les jours à intégrer à nos pratiques.

Malgré ces fortes chaleurs, l'été a été pour nous une période de décompression, de festivités. En commençant, mi-juin, par la fête de Lempaut organisée par le Comité des Fêtes, suivi de la Fête de la Musique avec les enfants du périscolaire, et de la kermesse de l'école organisée par l'association des Amis de l'École de Lempaut. Au mois d'août le vide-grenier de l'association de pêche La Gaule Lempautoise et la fête de la bière préparée par le Comité des Fêtes qui fut une grande réussite. Bravo à vous toutes et tous qui pendant ces deux mois ont animé et égayé notre village.

Toutes les bonnes choses ont une fin, mais l'heure n'est ni au regret ni à la résignation face aux échéances qui nous attendent. L'inflation (+ de 6% au mois de juillet) va sûrement peser sur nos investissements, néanmoins gardons une note d'optimisme. Au mois de septembre, la commission d'appel d'offres a choisi l'entreprise pour la réalisation de la piste cyclable, avec un début des travaux prévu les premières semaines de novembre.

Le mois d'octobre quant à lui, sera marqué par la signature de l'acte définitif d'achat du terrain de monsieur et madame Jeanson pour le projet du « Lempaut de demain ». Des parcs à vélos ont déjà été installés à la boulangerie et devant l'école à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes. La commission voirie, quant à elle, doit définir les travaux à réaliser sur la commune (ralentisseur route de Blan, chemin de Labarthe, chemin de la Rode...).

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne reprise, et continuez à prendre soin de vous !

Le Maire
Jean-Éric MYRTHE



Rentrée Scolaire

L'école a accueilli pour cette rentrée une nouvelle directrice, Aurore Daunis, qui succède à Ghislaine Bonnet.

On compte cette année 88 élèves répartis dans les quatres classes de l'école.

La pause méridienne s'est allongée de 15 minutes pour le bien-être de tous.

ABATTAGE D'ARBRES

Comme vous avez pu le constater, la plupart des arbres du cimetière ont été abattus. Ces arbres beaucoup trop gros provoquaient des fissures importantes sur les murs de soutien. Seuls trois ont été conservés car ils possèdent une racine pivot donc sans risques pour les murs. Nous allons étudier un projet de plantation d'arbustes pour pallier à cette coupe d'arbres et continuer à embellir notre cimetière.

Devant la salle des fêtes et rue du 19 Mars 1962, deux platanes creux et malades ont été aussi abattus pour des raisons de sécurité.

A D R E S S A G E

Les numéros attribués aux habitations concernées sont en cours de distribution par les élus. Ils sont accompagnés d'informations pour vous aider dans les démarches administratives liées à ce changement d'adresse et d'un certificat d'adressage permettant d'attester qu'il s'agit d'une modification administrative.



**CE NE SONT PAS NOS VILLES, VILLAGES OU COMMUNES QUI SONT SALES
MAIS NOS COMPORTEMENTS**

Lempaut, juillet 2022



Lempaut, septembre 2022

Nos Ordures Ménagères en Chiffres

PRODUCTION MOYENNE DE DÉCHETS PAR AN ET PAR HABITANT ET SON COÛT MOYEN PAR AN ET PAR HABITANT



À compter du 1^{er} janvier 2023, à Labruguière, un nouveau centre de tri de déchets recyclables (poubelles jaunes) sera opérationnel. Il permettra de trier et recycler l'ensemble de nos emballages, c'est-à-dire ce que nous triions déjà dans la poubelle jaune (bouteilles, flacons et bidons en plastique, emballages métalliques, papiers, cartons, briques alimentaires) ainsi que l'extension

des consignes de tri des emballages en plastique (pots, barquettes, films, emballages... plastiques). Une information personnalisée vous sera faite en fin d'année. L'objectif étant de réduire de 30 à 40 % le tonnage de nos poubelles vertes, pour passer de 224 kg par an et par habitant à 140/160 kg par an et par habitant. Ce chiffre devrait être facile à réaliser, rappelez-vous

la composition de nos poubelles vertes, sur les 224 kg/an/habitant, 135 kg ne devraient pas s'y trouver (voir notre bulletin municipal n°8 de début d'année 2022). Améliorons notre tri, utilisons nos composteurs et rajoutons une petite dose de civisme. Merci pour votre aide et pour votre coopération.



D'EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

• **Suite au test de coupure** de l'éclairage public réalisé l'année dernière de 1h à 5h, il a été décidé de modifier ces horaires de 23h à 6h, à partir du 28 septembre 2022, toute l'année, été comme hiver, pour des raisons économiques et de sobriété.

Sont concernées les zones où ont été installées des horloges de programmation dites « horloges astronomiques » :

Le Centre Bourg

56 points lumineux

L'hortie et la Rastouille

11 points lumineux

La Jaurezié

7 points lumineux

La Plauze

18 points lumineux

Les Monts de Lempaut 1 et 2

23 points lumineux

Soit 115 points lumineux.

• **Pour les 28 points lumineux restant** sur les 143 de la commune, à savoir :

Le chemin des Vignes et le chemin de Sénègre

16 points lumineux raccordés sur 3 postes

Lagarrigue

4 points lumineux raccordés sur 2 postes

Les Merciers

2 points lumineux raccordés sur 1 poste

La Plane

3 points lumineux raccordés sur 1 poste

La Metairie rouge

3 points lumineux raccordés sur 2 postes

Il n'y aura pas de coupures nocturnes car l'investissement n'est pas rentable. Il faudrait au minimum 9 horloges astronomiques, soit une par raccordement de poste, pour éteindre ces derniers 28 points, contre les 5 horloges mises à ce jour pour éteindre les 115 points ayant déjà des coupures nocturnes.

• **Notre éclairage public étant vieillissant** et difficile à entretenir (certains ne se fabriquent plus), la rénovation en éclairage LED sera plus avantageuse et moins gourmande en énergie pour cette partie du village.

Nous espérons démarrer cette rénovation LED courant 2023/2024, en commençant par les 28 points lumineux n'ayant pas de coupures nocturnes, puis, si nous le pouvons, nous l'étendrons les années suivantes sur tout le parc de notre éclairage public.



Parcs à Vélos

Le Conseil Municipal des Jeunes a concrétisé un de ses projets : l'installation de supports à vélos à côté de la boulangerie et devant l'école. Il s'agit de permettre aux habitants de circuler à vélo et d'encourager aux mobilités douces. Une inauguration aura lieu le samedi 8 octobre 2022 à 11h devant l'école.



Un défibrillateur va être installé devant l'entrée de l'école prochainement et sera à la portée de chacun. Des formations seront effectuées dans les prochains mois pour l'utilisation de cet appareil. Par la suite, un autre sera installé au stade de foot.



La commune de Lempaut possède, route de Blan, un travail à ferrer. Le travail à ferrer (ou travail) était utilisé pour maintenir et immobiliser les grands animaux, en particulier lors du ferrage.

Au printemps, un jour de grand vent, la toiture du travail s'est envolée. La restauration de la toiture va être réalisée.

Le conseil municipal se pose la question, avant d'entreprendre les travaux, s'il ne serait pas judicieux de déplacer ce travail pour le mettre davantage en valeur (faire un arrêt de bus au niveau de la serre de Lempaut, le déplacer à un endroit de passage dans le village, ou sur le sentier de randonnée...).

Merci de nous faire part de vos idées.

FISSURES SUR LES MAISONS SUITE À LA SÉCHERESSE DE CET ÉTÉ

Votre maison a subi des dégâts importants ?
Fissures, lézardes, effondrements...



Déposer, rapidement, un courrier adressé au Maire, en joignant des photos des dégâts constatés, auprès du secrétariat de la Mairie.

Quand nous aurons réceptionné les dossiers, une demande d'état de catastrophe naturelle sera déposée pour essayer d'obtenir un arrêté, publié au Journal Officiel, que vous devrez transmettre à votre assureur pour pouvoir être indemnisé.

Pour rester branché, élaguez



Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

